

**REGLEMENT du TOURNOI « SPORTS EN SCIENCES » de la FST
du 4 au 6 décembre 2023**

1. Le comité d'organisation du tournoi est composé du Doyen de la FST, de Vladimir LATOCHA, Nicolas CLAISER, Dominique CHARDARD et du service communication de la FST.
2. Le tournoi est ouvert aux étudiants régulièrement inscrits à la FST pour l'année 2023-2024 et aux personnels de la FST ou travaillant sur le site.
3. Le tournoi se déroulera du 4 au 6 décembre 2023 au complexe sportif des Aiguillettes à côté du campus STAPS : les rencontres auront lieu les soirs de 18h30 à 22h15. Toute équipe inscrite s'engage à être présente aux heures où elle sera convoquée pendant les créneaux ci-dessus (l'organisation fera son possible pour réduire le temps de présence des équipes).
4. Le tournoi se jouera sur 3 sports : volley-ball, badminton, trollball (mélange d'escrime et de hand). Une rencontre entre 2 équipes sera composée d'un match de volley-ball, d'une rencontre de badminton (comprenant un match de double hommes, un match de double dames et un match de double mixte) et d'un match de trollball.
5. Les équipes seront composées d'un minimum de 6 personnes et d'un maximum de 15 personnes, elles devront être obligatoirement mixtes (au moins 2 filles et 2 garçons devront être présents sur le terrain à tout moment). Attention, il est conseillé de prévoir suffisamment de participants dans l'équipe car, en cas d'équipe incomplète sur le terrain, le match sera joué mais l'équipe incomplète sera déclarée perdante. Il est possible d'opérer un changement de joueurs uniquement pendant les matchs de volley-ball.
6. Les matchs se joueront au temps. La durée des matchs oscille entre 10 et 15 minutes en fonction du nombre d'équipes inscrites et du planning du tournoi.
7. Des arbitres veilleront au bon déroulé des matchs. Ils seront désignés avant ceux-ci. Lorsqu'un arbitre est membre d'une équipe, il ne peut pas arbitrer l'un de ses matchs. A la fin du match, l'arbitre est chargé de remonter les résultats à la table des scores tenue par une personne désignée au début de chaque soirée parmi les personnes qui ne jouent pas.
8. Comme il s'agit d'un tournoi convivial, la formule de tournoi choisie favorisera un même nombre de matchs pour toutes les équipes : rencontres en poules suivies de phases où les gagnants se rencontreront et les perdants se rencontreront jusqu'à obtenir un classement de toutes les équipes.
9. Décompte des victoires :
Rencontre entre 2 équipes : chaque match (volley-ball, badminton et trollball) gagné rapporte 1 point. L'équipe ayant le plus de points est déclarée gagnante de la rencontre.
Au sein de chaque poule, le classement des équipes sera établi en fonction du nombre de rencontres gagnées, du nombre de matchs gagnés, voire du nombre de points gagnés si nécessaire.
10. Des lots composés de goodies FST et de tickets de cinéma récompenseront toutes les équipes à titre collectif. Les trois équipes arrivant en tête du classement se verront décerner une coupe. Une coupe sera également décernée à :
 - l'équipe qui se distinguera par l'originalité de son nom ;
 - l'équipe qui se distinguera par son fair-play ;
 - l'équipe qui se distinguera par ses tenues ;
 - l'équipe qui se distinguera par l'ambiance créée par ses supporters.



Le comité d'organisation du Tournoi se réunira dans la semaine du 18 décembre 2023 pour établir la liste des équipes primées et organisera la remise des prix la même semaine à la Faculté des Sciences et Technologies.

11. Les inscriptions doivent être envoyées avant le 27 novembre midi au moyen du formulaire ci-joint à l'adresse électronique suivante : fst-secretariat-direction@univ-lorraine.fr. Les frais d'inscription sont de 25 euros par équipe, à régler par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de Lorraine et à déposer au secrétariat du doyen. Ils peuvent être remboursés sur demande en cas de non-participation au Tournoi.
12. Le nombre d'équipes est limité à 16. En cas d'équipes trop nombreuses, les équipes seront acceptées dans l'ordre de leur date d'inscription.
13. Le tournoi se réalisera dans le respect de l'éthique sportive, du respect des règles et de la courtoisie envers les autres équipes, les arbitres et les organisateurs.
14. La consommation de toute substance illicite sera interdite pendant le tournoi.
15. Le tournoi se déroulera dans le respect des conditions sanitaires en vigueur au début du mois de décembre.
16. Tous les participants ou accompagnateurs devront être assurés. L'Université de Lorraine décline toute responsabilité pour les accidents, pertes et vols qui pourraient survenir au cours de ce tournoi sportif. Tout participant certifie être couvert par une assurance de responsabilité civile personnelle.
17. Les organisateurs du tournoi ne sont pas responsables des accidents, blessures, pertes ou dommages qui pourraient survenir pendant l'événement.
18. Tous les cas non prévus dans ce règlement seront jugés par le comité d'organisation du tournoi qui se réserve le droit de modifier ce règlement si nécessaire (changement de dates, de sports, etc.). Toute modification fera l'objet d'une diffusion d'informations sur le site web de la FST.
19. Tout participant au tournoi accepte le présent règlement, s'engage à respecter les autres participants et les installations (paire de baskets propres et non marquantes) et à participer dans un esprit de convivialité. Tout manquement aura pour conséquence une exclusion immédiate prononcée par le comité d'organisation.
20. En participant au Tournoi Sportif, les personnes autorisent la FST à capter et exploiter, à titre gracieux, nos images et propos sur les photographies réalisées sur tout support et en tout format. Elles autorisent la FST à diffuser ces photographies dans un cadre strictement non commercial, au sein de l'UL, lors de manifestations organisées par la FST ainsi que sur son site internet et ses réseaux sociaux.
Elles déclarent avoir été informées que, conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, et au règlement général sur la protection des données 2016-679 (RGPD) mis en application le 25 mai 2018 :
 - les données à caractère personnel recueillies ne seront utilisées que dans la finalité indiquée ci-dessus
 - la durée de conservation des données est fixée à : 5 ans. Une fois la durée de conservation atteinte, elles seront supprimées.Elles peuvent exercer les droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, d'effacement, de limitation et de portabilité des données nous concernant auprès du Délégué à la protection des données de l'Université de Lorraine, Direction des Affaires Juridiques, 34 Cours Léopold, 54052, NANCY.



21. Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent tournoi s'effectuent dans le respect du RGPD, règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données ainsi qu'aux clauses de la Loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée. Les participants seront informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de ce tournoi, seront nécessaires à la prise en compte de leur participation. Tous les participants disposeront, en application de la loi précitée, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation d'opposition et de portabilité des données les concernant.
Les données nominatives ne feront pas l'objet d'une transmission à un tiers. Elles seront supprimées une fois le concours achevé.
Les membres du comité d'organisation et toute personne impliquée dans le processus de sélection s'engagent à garder confidentielles toutes les informations liées aux participants et aux résultats du concours.
Toute demande d'exercice de ces droits devra être adressée à la responsable administrative de la Faculté des Sciences et Technologies, Campus Aiguillettes, BP 70239 à Vandœuvre-lès-Nancy.
22. En cas de litige, le comité d'organisation pourra être saisi jusqu'au 15 janvier 2024. Cette saisine devra être adressée à fst-doyen@univ-lorraine.fr Le comité d'organisation se réunira sous quinzaine.
23. En cas d'urgence, il convient de contacter le SAMU en composant le 15.